

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

20^e RALLYE REGIONAL MOUZON FREZELLE

05 et 06 avril 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 03 Février 2025

Ouverture des engagements :Lundi 03 Février 2025

Clôture des engagements :Lundi 24 mars 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 5 Avril 2025 de **08h00 à 13h45** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 5 Avril 2025 de **14h00 à 19h00** même lieu que les Vérifications Administratives

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 5 Avril 2025 de **08h30 à 19h00**

Vérifications Administratives le :

Samedi 5 Avril 2025 de **14h00 à 18h45**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Vérifications Techniques le :

Samedi 5 Avril 2025 de **14h10 à 19h00**

Lieu : Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Heure de mise en place du parc de départ le :

Samedi 5 Avril 2025 à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Samedi 5 Avril 2025 à **18h30** Lieu : Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Publication des équipages admis au départ le :

Samedi 5 Avril 2025 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

Publication des heures et ordres de départ le :

Samedi 5 Avril 2025 à **19h30**, Panneau d'affichage numérique

Départ 1^{er} Concurrent du :

Parc fermé de départ, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, le Dimanche 6 avril 2025 à **08h00**

Publication des résultats partiels :

Panneau d'affichage numérique

Vérification finale le :

Dimanche 6 avril 2025 au Garage Peugeot – Gilbert Auto Sport ZI le Neuilly 88170 Châtenois

Taux horaire de la main d'œuvre : 70 € TTC

Publication des résultats du rallye le :

Dimanche 6 avril 2025, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final, Panneau d'affichage numérique

Remise des prix le : **Dimanche 6 Avril 2025** sur le podium d'arrivée, vers 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et d'organisateur Technique organise les 05 et 06 avril 2025, le 20^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile

LE 10/01/2025 Sous le n° 05 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°55 en date du 10/01/2025.

Comité d'Organisation

Président : **David CLAUDE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Adresse : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 61 56 45**

Site internet. : **www.asa-nancy.com** Email. : **asanancy0308@gmail.com**

Permanence du Rallye :

Annexe Hôtel de Ville, 1 rue de Lorraine, 88170 Châtenois pendant la durée du rallye.

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY**

Président : **David CLAUDE**

Secrétariat du Rallye : **Asa Nancy, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT**

Téléphone : **06 17 62 56 45**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Poste	Prénom - NOM	N° licence FFSA	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard BUSSEAU	1503	0306
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA	12674	0313
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813	0314
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle PECCAUD	2309	0314
Directeur de Course	Thierry STOECKLE	3500	0305
Directeur de Course Adjoint			
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES1-3-5 au PC			
Directeur de Course Adjoint Gestionnaire ES2-4 au PC	CASTEL Denis	234077	0305
Directeur de Course ES 1-3-5	Olivier DEVAUX	1751	0314
Directeur de Course adjoint ES 1-3-5	Paul-Emile REMY	260120	0305
Directeur de Course ES 2-4	Frédéric DUMAS	188349	0308
Directeur de Course adjoint ES 2-4			
Organisateur Technique	David CLAUDE	221403	0308
Commissaire Technique Responsable	Daniel HAEFFELIN	12679	0322
Commissaire Technique	Marc BACHOFFNER	232414	0323
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	0304
Commissaire Technique	Emile TENA	124058	0305
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	0321
Juge de Faits	Gérald LAURENT	2310	0314
Chargé des Relations Avec les Concurrents			
Responsable des Commissaires de Route			
Responsable Informatique et Classement	Gérard PEUREUX	11719	0305

Chronométrateur	Christian GERMAIN	12893	0305
Chronométrateur			
Chronométrateur	Nathalie THIERY	342012	0308
Chronométrateur	FAIVRE SYLVIE	11039	0421

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle compte pour la Coupe de France des rallye 2025 coef. 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par mail individuel.

Remboursement :

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asa Nancy**, Chez ISSENMANN Raphael, 15 Rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 24 mars 2025**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- 1 membre de l'équipage licencié **ASA Nancy** : 300 €
- Equipage COMPLET licencié **ASA Nancy** : 290 €

+ **5€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1P. PARC D'ASSISTANCE

Le parc d'assistance sera accessible à partir de 09h00 le Samedi 5 Avril 2025.

Chaque concurrent sera accueilli et placé par les membres de l'organisation, le placement sera défini en fonction des informations fournies à l'organisation via la « fiche assistance » jointe au formulaire d'engagement.

Il est interdit à tout équipage de réserver son emplacement ou de s'installer dans le parc d'assistance sans l'accord préalable du Chef de Parc.

Un parc remorques étant prévu, les remorques ainsi que tout autre véhicule, seront interdits dans le parc d'assistance : **le non-respect de cette infraction sera sanctionné d'une pénalité en temps.**

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 20^e Rallye Régional Mouzon-Frézelle représente un parcours de **164,9 km**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.70 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 3 - 5 « Le Taureau » 6.7 km

ES 2 - 4 « La Tradition » 9.8 km

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 05 Avril 2025 de 08h30 à 18h30

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 05 avril 2025 **de 08h15 à 13h45** au Bar « El Patron », 32 rue de Lorraine, 88170 Châtenois

Samedi 05 avril 2025 **de 14h00 à 18h00** même lieu que les Vérifications Administratives

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe
	3^{ème}	1 coupe
CLASSE	1^{er}	1 coupe
	2^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 06 Avril sur le Podium, Allée Pré le Duc 88170 Châtenois, vers 18h00